

Formateur à la prévention des risques liés à l'amiante

Sous section 3

Attestation de suivi du stage « Maintien et actualisation des compétences »
(Arrêté du 23/02/2012)

Délivré à : **M. Alain PIOTTO**

Le : **30/01/2014**

Numéro de certificat : **18**

Cette attestation proroge de 3 ans l'autorisation à former les personnels des entreprises à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23/02/2012 (annexe 7 chapitre 3.2).

Pour l'INRS

Le Responsable pédagogique



Département Formation Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention
des accidents du travail et des maladies professionnelles 65, boulevard Richard Lenoir – 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 - Internet : www.inrs.fr - e-mail : info@inrs.fr

Pour l'OPPBT



Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics - 25,
avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt Cedex - Tél. 08 20 09 10 12 -
www.oppbtp.fr

Cette attestation a une validité de trois ans.